

ATTENTION

**Les dossiers de demandes d'aides personnalisées
doivent parvenir à la Direction du Haut Niveau
à l'attention de Joëlle Laville**

AVANT LE VENDREDI 15 FEVRIER 2019

**À cette même date, les onglets de votre Espace
« Extranat Haut Niveau » et les onglets du « PSQS »
précisés ci-dessous (au point 2/) devront être remplis
pour que votre dossier d'aide soit étudié**

1/ Les Aides Personnalisées

Les aides personnalisées sont des aides financières directement attribuées par le Ministère des Sports via le C.N.O.S.F. pour les sportifs de haut niveau, de catégories : Elite, Seniors, Relève et Reconversion, dans le cadre de la convention d'objectifs « Ministère/Fédération »

Le montant global de ces aides est décidé dans le cadre des conventions d'objectifs signées entre le Ministère des Sports et les Fédérations sportives. Elles permettent d'accompagner les sportifs dans leur parcours vers l'excellence sportive tout en préparant leur carrière professionnelle.

Le versement des aides personnalisées à chaque sportif est décidé par le Directeur Technique National de chaque Fédération.

Pour la saison sportive 2018-2019, les règles d'attribution de ces aides ont évolué.

Leur principal objectif est d'accompagner les sportifs de haut niveau vers TOKYO 2020 et PARIS 2024. Cette évolution est en lien avec la transition du P.E.S. (Parcours de l'Excellence Sportive) vers le P.P.F. (Projet de Performance Fédéral), initié par le Ministère des Sports, et qui a notamment pour conséquence de mettre en avant les Sportifs de Haut Niveau et les structures dans lesquelles ils s'entraînent.

Un rapport de l'Inspection Générale de Mars 2017 sur l'utilisation des aides personnalisées a guidé aussi cette nouvelle mise en place.

Pour la Fédération Française de Natation, les aides personnalisées sont de 3 ordres :

L'AIDE AU PROJET SPORTIF

L'aide au projet sportif est accordée aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, en catégorie Elite, Senior et Relève. Elle est destinée à soutenir les projets ambitieux, sur des postes de dépenses en lien direct avec la performance.

L'AIDE A LA FORMATION

La réussite sportive est indissociable de la réussite socio-professionnelle. Le Ministère des Sports et la Fédération Française de Natation développent une politique de suivi social afin que les sportifs de haut niveau puissent réaliser les performances à la hauteur de leur potentiel, tout en leur garantissant la poursuite d'une formation et d'une insertion professionnelle correspondant à leurs capacités et leurs aspirations. La double réussite sportive et professionnelle est une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs du sport de haut niveau. La Direction du Haut Niveau mobilise un réseau de « personnes ressources » sur cet objectif :

L'aide à la formation et à la reconversion est accordée aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau, en catégorie Elite, Senior, Relève et Reconversion.

L'AIDE SOCIALE

L'aide sociale est accordée aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles en catégorie Elite, Senior, Relève et Reconversion rencontrant des difficultés importantes directement liées à leur situation sociale. Ceux-ci peuvent être aidés plus spécifiquement de manière à ne pas freiner, de ce fait, leur accès à une pratique sportive de haut niveau

Pour être éligible au versement d'aides personnalisées, le sportif de haut niveau doit OBLIGATOIREMENT fournir :

- A. La convention Sportif de Haut Niveau dûment paraphée et signée, accompagnée de tous les documents demandés, sans oublier la copie du dernier avis d'imposition du foyer fiscal auquel il est rattaché et les pages 1 et 2 de la Déclaration des Revenus qui correspondent au dernier avis d'imposition,
- B. Pour être éligible, il faut que soit mis à jour, de manière systématique, complète et régulière les cinq onglets : «Coordonnées», «Informations Personnelles», «Informations Sportives», «RIB», «Fiche d'Équipement» de votre «Espace ExtraNat».
- C. Le retour des dossiers de demandes d'aides personnalisées, accompagnés des justificatifs demandés.

Aucune demande ne sera prise en compte si ces deux conditions ne sont pas remplies.

2/ LE PROJET DE VIE DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le projet scolaire, universitaire et professionnel des sportifs de haut-niveau

Pour les sportifs sur les liste Relève, Séniors Elite ou Reconversion, si vous souhaitez un accompagnement sur votre projet universitaire ou professionnel, vous pouvez contacter :

Mme Odile PETIT – Conseiller Technique National en charge du suivi socio-professionnel des sportifs de haut niveau : odile.petit@ffnatation.fr

Exprimer simplement la nature de votre besoin/attente, votre situation sportive, les informations éclairant la situation (parcours de formation, éléments de contexte, repères chronologiques ou échéances en jeu).

Demande relative à l'utilisation du PSQS (Portail de Suivi Quotidien du Sportif)

Afin d'être inscrit sur listes ministérielles, vous avez tous rempli les onglets obligatoires de ce portail

Ce portail est un outil complémentaire permettant à la Fédération de bénéficier d'une vision globale de la situation de l'ensemble de ses sportifs mais aussi de votre situation particulière.

Afin d'optimiser l'accompagnement de votre projet de vie, la **Direction du Haut Niveau** vous demande de remplir précisément les onglets suivants (si ce n'est déjà fait) :

Pour que votre dossier d'Aide Personnalisée soit étudié, vous **devez avoir** rempli **intégralement tous** les onglets obligatoires de ce portail.

- **"FORMATION"** :
avec le nom exact de l'établissement
ex: école de commerce ESCP
- **"OBJECTIFS"**
Sportif (saison et long ou moyen terme...)
Formation :
Saison : vous pouvez préciser la dynamique de votre situation de formation
 - année sabbatique avec prévision de reprise (quand)
 - trouver votre projet professionnel
 - valider un niveau à quelle échéanceLong terme : exemples
 - Vers quel métier
 - Vers quel niveau vous souhaitez aller
 - Ou vous ne savez pas encore

- “Diplôme” En étant exhaustif
- “Emploi” En précisant le statut de cet emploi

Si vous souhaitez un accompagnement sur votre projet universitaire ou professionnel, vous pouvez contacter :

3/ Informations :

- **Accès à votre espace personnel Haut Niveau et au « P.S.Q.S. »**
- **La convention Sportif de Haut Niveau – Saison 2018/2019**
- **Les aides personnalisées**

Accès à votre espace personnel "extraNat Haut Niveau" :

La fédération a mis en place un espace personnalisé pour les sportifs de Haut-Niveau. Cet espace se nomme « **ExtraNat Haut Niveau** ».

Afin de bénéficier du soutien fédéral, il est obligatoire de renseigner **INTEGRALEMENT** les 5 onglets de votre espace personnel.

Nous allons vous adresser régulièrement différentes informations pouvant vous être utile et vous aider en tant que sportifs de Haut Niveau.

Aussi, pour ce faire, consulter régulièrement votre boîte e-mail et votre espace personnel « ExtraNat Haut Niveau ». Nous insistons également sur le fait qu'il vous faut tenir à jour toutes les informations des 5 onglets composant votre espace.

Le lien pour le site Extranat Haut Niveau est :
<https://www.extranat.fr/cgi-bin/login.php>

Vous avez dû recevoir par mail votre mot de passe que vous deviez activer dans les 48 heures.



Si cela n'a pas été fait ou si vous avez égaré ce mail, voilà la procédure à effectuer :

"En cas de souci avec le mot de passe, vous devez cliquer sur le bouton "Cliquez ici si vous rencontrez un souci avec le mot de passe" et suivre la procédure. Elle pourra ainsi réinitialiser votre mot de passe et solutionner le souci. Attention : si vous faites un « copier-coller » du mot de passe, soyez vigilant de ne pas insérer d'espace avant ou après.

En cas de difficulté, et notamment si votre navigateur vous renvoie vers la page d'accueil, pensez à vider le cache de votre navigateur (touches CTRL + F5) ou bien tentez de vous connecter avec un autre navigateur.

D'une façon générale, privilégiez le navigateur « Mozilla Firefox » qui est le navigateur optimisé pour les applications fédérales.

Si malgré toutes ces préconisations vous rencontrez des soucis, N'hésitez pas à contacter M. Éric BOUTE

eric.boute@ffnatation.fr – N° de Tél. 01.70.48.45.61

en lui indiquant précisément le problème : message d'erreur éventuel, capture d'écran... Si vous le contactez téléphoniquement, il est préférable de le faire en étant devant votre écran d'ordinateur

Accès au P.S.Q.S. :

Vous devez également remplir intégralement votre espace sur le P.S.Q.S. du Ministère : <https://www.portail-sportif.fr>